



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 2019-34, 2019-41 ET 2019-43

AVIS est donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 22 octobre 2019, le conseil de ville de Val-d'Or a adopté les règlements suivants :

2019-34 : Règlement amendant les règlements d'urbanisme dans le but de modifier le montant des amendes.

2019-41 : Règlement dénommant une impasse et deux rues projetées.

2019-43 : Règlement amendant le règlement 2018-52 dénommant un nouveau bâtiment, diverses rues, ainsi que les quais et rampes de mise à l'eau.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ces règlements entreront en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 30 octobre 2019.


Me ANNIE LAFOND, notaire

Greffière